

SAINT-MAXIMIN

Le recensement a commencé



Claire Brunet est l'une des deux agents recenseurs qui officient cette année à Saint-Maximin. Photo Claire Brunet

Du jeudi 18 janvier au samedi 17 février, la commune de Saint-Maximin procède au recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, les besoins et pouvoir ainsi développer de petits et grands projets adéquats. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés.

Concrètement, comment cela se passe-t-il ? Une lettre a été déposée dans chaque boîte aux lettres pour informer des dates du recensement. À compter du jeudi 18 janvier, un agent recenseur, recruté par la commune, va remettre aux habitants une notice d'information, dans la boîte aux lettres ou en mains propres : ce document est indispensable, et est à garder précieusement, pour suivre les instructions indiquées.

• **Se faire recenser en ligne**

Les agents recenseurs sont, cette année, Claire Brunet et Patricia Launais. La commune indique qu'« il sera plus simple et plus rapide pour vous de vous faire recenser en ligne, mais également plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement. Si

vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier seront remis par l'agent recenseur. »

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Les résultats du recensement permettent de définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, d'identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs, de déterminer la participation de l'État au budget de la commune.

Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son bon fonctionnement.

> Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, la mairie est joignable au 04 76 97 60 19 ou sur mairie@stmaximin38.fr. > Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site <https://le-recensement-et-moi.fr>